

-E-

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

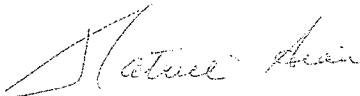
Madame, Messieurs,

Mon nom est Patrice Dion. Je suis propriétaire associé de la Ferme Patrice Dion qui est située à Saint-Liboire et de l'entreprise Cultures Dion inc. située à Saint-Simon. Je suis producteur de grains sur une superficie 1 500 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 6 770,54 \$ (33,7 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 67 705,40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

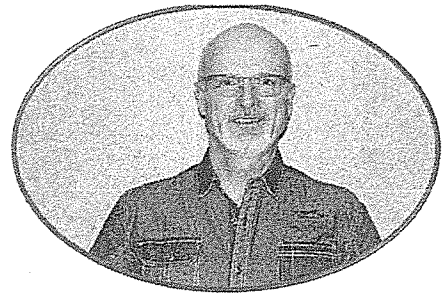


Patrice Dion

Ferme Patrice Dion | Cultures Dion inc.

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 2 novembre 2016



Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

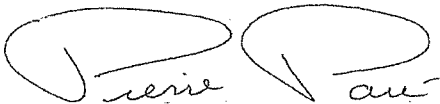
Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Paré. Je suis propriétaire de la Ferme PGA Paré inc. de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Je suis producteur de grains sur une superficie 417,8 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 962,67 \$ (41,9% d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 19 626,70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Pierre Paré

Ferme PGA Paré inc.

c. c. André Lamontagne, Député de Johnson

Le 2 novembre 2016



Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Richard Godère. Je suis propriétaire de la ferme Bois Riant inc. de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton. Je suis producteur acéricole qui exploite une érablière de 8 500 entailles.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 151,26 \$ (62,6 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 512,60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in cursive script, reading "Richard Godère".

Richard Godère

Bois Riant inc.

c. c. André Lamontagne, Député de Johnson

Le 2 novembre 2016



Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

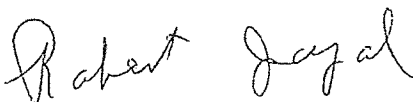
Madame, Messieurs,

Mon nom est Robert Joyal. Je suis propriétaire de la ferme Robert Joyal de la municipalité de Saint-Hugues. Je suis producteur de maïs grains et de maïs sucrés sur une superficie 207 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 789,75 \$ (46,7 %) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 7 897,5 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

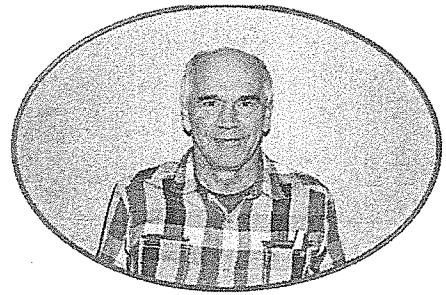
En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Robert Joyal

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 2 novembre 2016



Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Réal Picard. Je suis propriétaire de la Ferme LR Picard SENC de la municipalité de Saint-Hugues. Je suis producteur de veaux d'embouche et producteur de grains.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 413,58 \$ (61,3 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 4 135,80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, reading 'Réal Picard'. The signature is fluid and cursive.

Réal Picard

Ferme LR Picard SENC

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

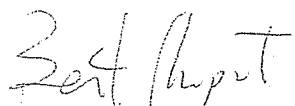
Madame, Messieurs,

Mon nom est Benoit Chaput. Je suis propriétaire de la ferme Benoit Chaput de la municipalité de Varennes. Je suis producteur de grains sur une superficie 50 ha et également producteur de lait qui possède une quarantaine de vaches laitières qui produisent 44 kg/jour.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 121,77 \$ (52,7 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 217.70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Benoit Chaput

c. c. Stéphane Bergeron, Député de Verchères

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Christian Chaput. Je suis propriétaire de la ferme Entreprises CJ Chaput inc. de la municipalité de Varennes. Je suis producteur de grains sur une superficie 600 arpents.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 681,90 \$ (16,5 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 819 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Christian Chaput
Entreprises CJ Chaput inc.

c. c. Stéphane Bergeron, Député de Verchères

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Ginette Blondin. Je suis propriétaire de la ferme 9156-2271 Québec inc. de la municipalité de Verchères. Je suis productrice de maïs grain et de soya sur une superficie 67 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 543,71 \$ (33,4 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 5 437, 10 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in cursive script that reads "Ginette Blondin".

Ginette Blondin

9156-2271 Québec inc.

c. c. Stéphane Bergeron, Député de Verchères

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Julie Bissonnette. Je suis associée de la Ferme Yves et Nicole Bissonnette Enr. de la municipalité de Verchères. Nous sommes producteurs de grains sur une superficie 70 ha et également producteurs de lait qui produisent 30 kg/jour.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 746,26 \$ (36 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 7 462,60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Julie Bissonnette

Ferme Yves et Nicole Bissonnette Enr.

c. c. Stéphane Bergeron, Député de Verchères

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Luc Gemme. Je suis propriétaire de la ferme Luc Gemme et fils inc. de la municipalité de Saint-Amable. Je suis producteur de pommes de terres sur une superficie 150 arpents, de soya sur une superficie 150 arpents et de maïs grain sur une superficie 150 arpents.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 297,55 \$ (57,4% d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 12 975,50 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Luc Gemme'.

Luc Gemme

Luc Gemme et fils inc.

c. c. Stéphane Bergeron, Député de Verchères

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Sylvain Handfield. Je suis propriétaire de la Ferme Sylfield inc. de la municipalité de Contrecoeur. Je suis producteur de grains sur une superficie 600 acres et également producteur de lait qui produis 47 kg/jour.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 605,35 \$ (34,3 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 6 053,50 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in cursive script that reads "Sylvain Handfield".

Sylvain Handfield
Ferme Sylfield inc.

c. c. Stéphane Bergeron, Député de Verchères

Le 31 octobre 2016

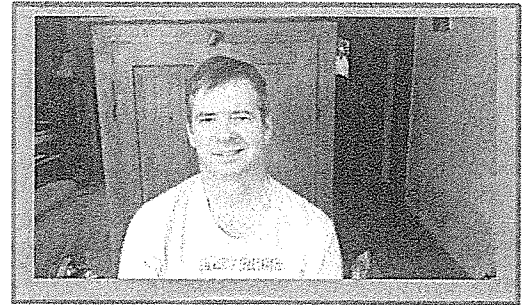
Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

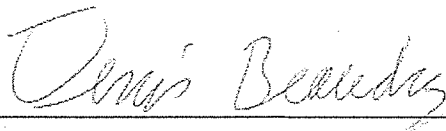
Madame, Messieurs,

Mon nom est Denis Beaudry. Je suis propriétaire de la Ferme Denis Beaudry inc. de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby. Je suis producteur de grains sur une superficie de 25 hectares et également producteur laitier et nous produisons 450 000 litres de lait annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 448,22 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 14 480 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Denis Beaudry

Ferme Denis Beaudry inc.

c. c. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

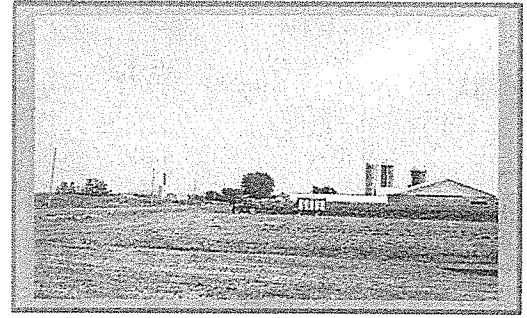
Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Diane Viau. Je suis actionnaire de la Ferme JDR Viau 2000 inc. de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby. Je suis productrice de grains sur une superficie 51 hectares et également productrice laitière. Nous produisons 700 000 litres de lait annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 669,95 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 699 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Diane Viau

Ferme JDR Viau 2000 inc.

c. c. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole
Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole
Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Nicolas Mailloux. Je suis actionnaire de la Ferme Mailloux et fils SENC de la municipalité de Granby. Je suis producteur de grains sur une superficie 150 hectares et également producteur laitier où nous produisons 1 800 000 litres de lait annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 810 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 18 100 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Nicolas Mailloux'. The signature is fluid and cursive.

Nicolas Mailloux

Ferme Mailloux et Fils SENC

c. c. : François Bonnardel, député de Granby

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leïtão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

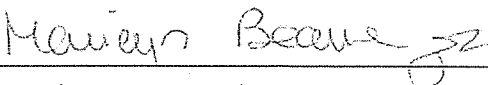
Madame, Messieurs,

Mon nom est Marilyn Beauregard. Je suis sociétaire d'une ferme à Roxton Pond. Je suis productrice de grains sur une superficie 600 hectares et également productrice laitière. Nous produisons 365 000 litres de lait annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 782 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 7 820 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Marilyn Beauregard

Ferme Roxton Pond SENC

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

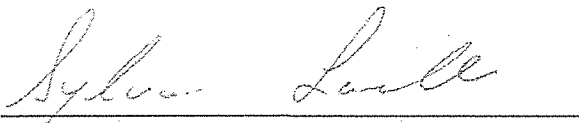
Madame, Messieurs,

Mon nom est Sylvain Laroche. Je suis propriétaire de la ferme Le Ruisselet de la municipalité de Granby. Je suis producteur de grains sur une superficie de 40 hectares et également producteur laitier. Nous produisons 500 000 litres de lait annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 828,30 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 8 283 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Sylvain Laroche

Ferme Le Ruisselet

c. c. : François Bonnardel, député de Granby

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Robert Beaudry. Je suis propriétaire de Fermes Beaudry inc. de la municipalité de Granby. Je suis producteur de grains sur une superficie de 300 hectares et également producteur laitier et nous produisons 1 800 000 litres de lait annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 877 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 18 770 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Robert Beaudry
Fermes Beaudry inc.

c. c. : François Bonnardel, député de Granby

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

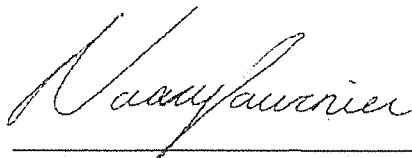
Madame, Messieurs,

Mon nom est Nancy Fournier. Je suis actionnaire de Fermes N. Fournier et CA Parent inc. de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby. Je suis productrice de grains sur une superficie 250 hectares et également productrice de porcs. Nous produisons 7000 porcs annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 085 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 10 850 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Nancy Fournier

Fermes N. Fournier et CA Parent inc.

c. c. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

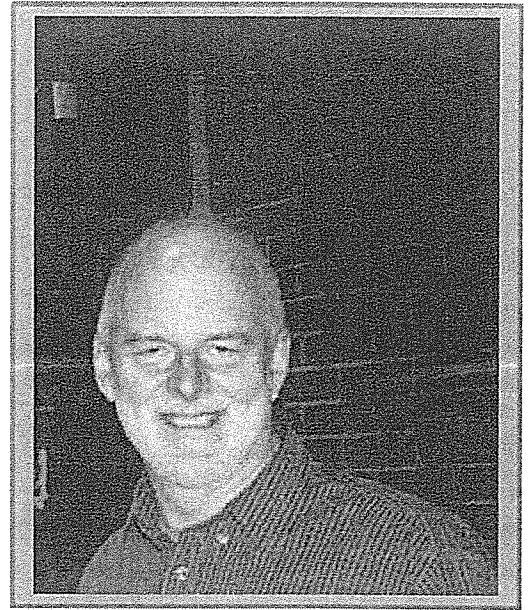
Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole
Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole
Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est François Desabrais. Je suis propriétaire d'une ferme dans la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford. Je suis producteur de veaux avec 22 vaches annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 184 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 840 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



François Desabrais

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

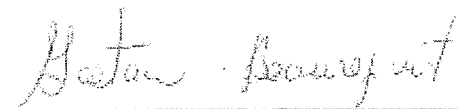
Madame, Messieurs,

Mon nom est Gaétan Beauregard. Je suis producteur acéricole avec ma conjointe à Roxton Pond, je possède 1750 entailles et je produis 4 000 livres de sirop annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 130 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 300 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Gaétan Beauregard

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

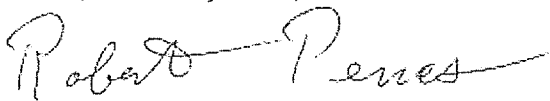
Madame, Messieurs,

Mon nom est Robert Perras. Je suis propriétaire de l'Argouseiraie Quénébro dans la municipalité de Roxton Pond. Je suis producteur d'argousier avec 10 000 plants sur une superficie 15 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 273,42\$ (16%) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 2 734 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Robert Perras

L'Argouseiraie Quénébro

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

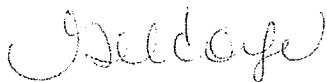
Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Ange-Marie Delforge. Je suis copropriétaire de l'entreprise Jack Thomas et Ange-Marie Delforge qui est située à Côteau-du-Lac. Notre ferme produit des grandes cultures et de la pomme de terre sur une superficie de 127,6 hectares. J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 659,44 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 16 594,40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Ange-Marie Delforge,

Jack Thomas et Ange-Marie Delforge

c. c. Lucie Charlebois, Députée de Soulanges

Le 20 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

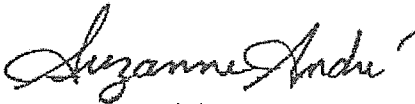
Madame, Messieurs,

Mon nom est Suzanne André. Je suis copropriétaire de la Ferme Belcourt enr. de la municipalité de Saint-Polycarpe. Notre ferme laitière possède 60 vaches en lactation et nous cultivons 150 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 1 690 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 16 900 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Suzanne André

Ferme Belcourt enrg.

c. c. Lucie Charlebois, Députée de Soulanges

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

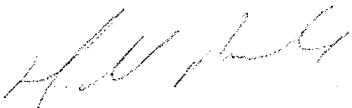
Madame, Messieurs,

Mon nom est Michel Proulx. Je suis un des sociétaires de l'entreprise Ferme Monréal Senc qui est située dans la municipalité de Les Cèdres. Nous sommes spécialisés en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures. Notre superficie de terre représente 21.23 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 133.82 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 11 338.20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Michel Proulx
Ferme Monréal Senc

c. c. Lucie Charlebois, Députée de Soulanges

Le 20 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Robert Sauvé. Je suis copropriétaire des Fermes Richard & Robert Sauvé Inc. de la municipalité de Saint-Polycarpe. Je suis producteur de grandes cultures sur une superficie de 400 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 1 443 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 14 430 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Robert Sauvé'. The signature is fluid and cursive.

Robert Sauvé

Fermes Richard & Robert Sauvé Inc.

c. c. Lucie Charlebois, Députée de Soulanges

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Ange-Marie Delforge. Je suis copropriétaire de la Ferme Rivière Rouge SENC. qui est située à Côteau-du-Lac. Notre ferme produit des grandes cultures et de la pomme de terre sur une superficie de 25,4 hectares. J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 125,96 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 259,60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Ange-Marie Delforge,
Ferme Rivière Rouge SENC.

c. c. Lucie Charlebois, Députée de Soulanges

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

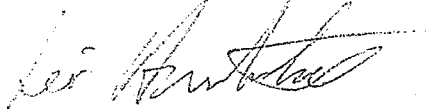
Madame, Messieurs,

Mon nom est Léo Hurtubise. Je suis copropriétaire de l'entreprise Fermes Hurtubise et fils inc. qui est située à Rigaud. Notre ferme produit des grandes cultures et la superficie de nos terres cultivables est de 221.8 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 580.93 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 5 809.30 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Léo Hurtubise

Fermes Hurtubise et fils inc

c. c. Lucie Charlebois, Députée de Soulanges

Le 20 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

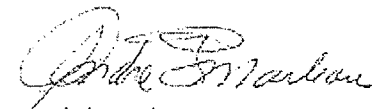
Madame, Messieurs,

Mon nom est André Marleau. Je suis copropriétaire de la ferme G.A. Marleau inc. située à Saint-Télesphore et je suis producteur de grandes cultures sur une superficie 172.8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 1 219.88 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 12 198.80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



André Marleau

G.A. Marleau inc.

c. c. Lucie Charlebois, Députée de Soulanges

Le 24 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Louis-Marie Leduc. Je suis un producteur de grandes cultures à Sainte-Marthe et je cultive une terre d'une superficie de 167 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 994 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 9 940 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Louis-Marie Leduc

c. c. Lucie Charlebois, Députée de Soulanges

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Alain Pagé. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Alain Pagé inc. qui est située dans la municipalité de Saint-Constant. Notre entreprise spécialisée en production de grandes cultures compte une superficie de terre de 162.9 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 507.68 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 15 076.80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Alain Pagé', with a stylized flourish at the end.

Alain Pagé

Ferme Alain Pagé inc.

c. c. Alain Therrien, Député de Sanguinet

Le 26 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

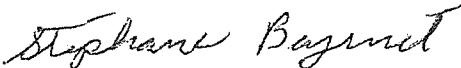
Madame, Messieurs,

Mon nom est Stéphane Bazinet. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Bayel inc. qui est située à Saint-Isidore. Notre ferme est spécialisée en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures. Notre terre est d'une superficie de 101.8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 910.31 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 9 103.10 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Stéphane Bazinet
Ferme Bayel inc.

c. c. Pierre Moreau, Député de Châteauguay

Le 1er novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Bachand. Je suis copropriétaire de la Ferme L.P. Bachand située à La Prairie. Je suis vigneron et producteur de grandes cultures sur une superficie 44.8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 167.64 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 676.40 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Bachand', written in a cursive style.

Pierre Bachand
Ferme L.P. Bachand

c. c: Richard Merlini, Député de La Prairie

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

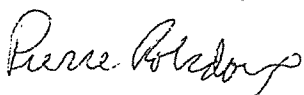
Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Robidoux. Je suis copropriétaire de l'entreprise Fermes A. Robidoux inc. qui se situe à Saint-Isidore. Notre ferme est spécialisée en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures. Notre terre a une superficie de 168.8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 458.62 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 14 586.20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Pierre Robidoux

Fermes A. Robidoux inc.

c. c. Pierre Moreau, Député de Châteauguay

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

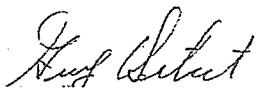
Madame, Messieurs,

Mon nom est Guy Hébert. Je suis propriétaire d'une ferme située à Saint-Constant. Je suis producteur de grandes cultures et la superficie de ma terre cultivable est de 129.8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 695.34 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 16 953.40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Guy Hébert

c. c. Alain Therrien, Député de Sanguinet

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

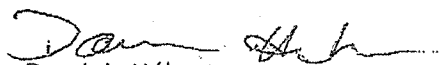
Madame, Messieurs,

Mon nom est Dominic Hébert. Je suis copropriétaire de l'entreprise G D Hébert Senc qui est située à Saint-Constant. Notre ferme est spécialisée en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures. Notre terre a une superficie de 44.1 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 316.72 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 3 167.20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Dominic Hébert

G D Hébert Senc

c. c. Alain Therrien, Député de Sanguinet

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Jean-Marc Cécyre. Je suis copropriétaire de la ferme J M Cécyre inc. qui est située à Châteauguay. Notre ferme se spécialise dans la production de grandes cultures, mais produit également des fruits et légumes de transformation. La superficie de notre terre cultivable est de 288 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 665.22 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 16 652.20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Jean-Marc Cécyre
J M Cécyre inc.

c. c. Pierre Moreau, Député de Châteauguay

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Le itão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Ville neuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Dominic Martin. Je suis copropriétaire de l'entreprise Martin Grains Inc. située à La Prairie. Mon entreprise est spécialisée en grandes cultures et possède une superficie de 63,8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 456 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 4 560 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominic Martin', with a long horizontal line extending to the right.

Dominic Martin
Martin Grains Inc.

C. c. : - Monsieur Richard Merlini, député de La Prairie

Le 25 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

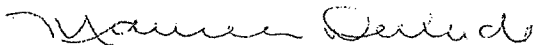
Madame, Messieurs,

Mon nom est Maureen-Helen Dulude. Je suis propriétaire d'une ferme située à Saint-Mathieu. Je suis à la fois productrice de grandes cultures et de bovins et ma terre compte 44.2 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 617.11 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 171.10 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Maureen-Helen Dulude

c. c. Alain Therrien, Député de Sanguinet

Le 26 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Stéphane Bazinet. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Bayel inc. qui est située à Saint-Isidore. Notre ferme est spécialisée en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures. Notre terre est d'une superficie de 101.8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 910.31 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 9 103.10 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Stéphane Bazinet
Ferme Bayel inc.

Le 26 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

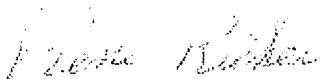
Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Richer. Je suis propriétaire de l'entreprise Ferme Richer inc. qui est située à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Ferme de production laitière principalement, je suis également producteur des grandes cultures et ce, sur une terre d'une superficie de 307.8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 4 744.40 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 47 444.40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Pierre Richer

Ferme Richer inc.

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

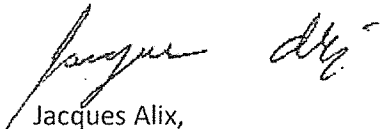
Madame, Messieurs,

Mon nom est Jacques Alix. Je suis un des propriétaires de Ferme Jacques Alix inc. de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu. Mon entreprise est spécialisée en grandes cultures sur une superficie de 91,1 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 371,12 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 3 711,20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de notre ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Jacques Alix,
Ferme Jacques Alix Inc.

c. c. Dave Turcotte, Député de Saint-Jean

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

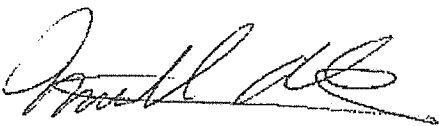
Madame, Messieurs,

Mon nom est Michel Alix. Je suis un des propriétaires de Ferme Michel Alix inc. de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu. Mon entreprise est spécialisée en grandes cultures sur une superficie de 149,9 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de **728,90 \$** pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de **7 289 \$** après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de notre ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Michel Alix,
Ferme Michel Alix Inc.

c. c. Dave Turcotte, Député de Saint-Jean

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Alix. Je suis un des propriétaires de Ferme Pierre Alix inc. de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu. Mon entreprise est spécialisée en grandes cultures sur une superficie de 135,6 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 869,17 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 8 691,70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de notre ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Alix', with a large, stylized initial 'P'.

Pierre Alix,
Ferme Pierre Alix Inc.

c. c. Dave Turcotte, Député de Saint-Jean

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

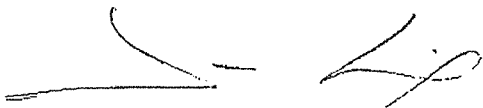
Madame, Messieurs,

Mon nom est Yvan Alix. Je suis un des propriétaires de Ferme Yvan Alix inc. de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu. Mon entreprise est spécialisée en grandes cultures sur une superficie de 245,3 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 1 630 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 16 300 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de notre ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Yvan Alix,
Ferme Yvan Alix inc.

c. c. Dave Turcotte, Député de Saint-Jean

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Alix. Je suis un des propriétaires de Fermes Prolix inc. de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu. Mon entreprise est spécialisée en grandes cultures sur une superficie de 554,7 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 4 731,03 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 47 310,30 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de notre ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Alix'. The signature is stylized with a large, circular initial 'P' and a cursive 'Alix'.

Pierre Alix,
Fermes Prolix inc.

c. c. Dave Turcotte, Député de Saint-Jean

Le 26 octobre 2016

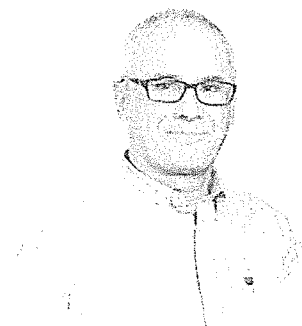
Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Jaclin Bisaillon. Je suis un des sociétaires de l'entreprise Ferme de Larichelière Enr. qui est située à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Je suis producteur de grandes cultures et ma superficie de terre cultivable est de 56.4 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 630.84 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 308.40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Jaclin Bisaillon
Ferme de Larichelière Enr.

Le 24 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

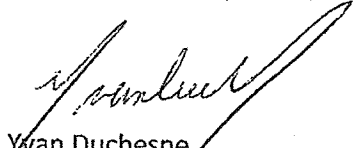
Madame, Messieurs,

Mon nom est Yvan Duchesne. Je suis l'un des deux exploitants de Verger Yvan Duchesne inc. et notre entreprise est située à Mont-Sant-Grégoire. Nous y produisons plusieurs variétés de pommes et le verger compte 39.7 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 569.19 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 5 691.90 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Yvan Duchesne
Verger Yvan Duchesne inc.

c. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 26 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Claude Vasseur. Je suis copropriétaire de l'entreprise Vasseur Claude & Éthier Carole qui se situe à Sainte-Brigide-d'Iberville. Ma conjointe et moi sommes producteurs de veaux de grain et produisons également des grandes cultures. Notre superficie de terre compte 131.9 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 089.44 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 10 894.40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Claude Vasseur

Vasseur Claude & Éthier Carole

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

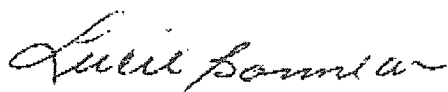
Madame, Messieurs,

Mon nom est Lucie Bonneau. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme RJD Verhaegen inc. qui est située à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Notre ferme produit des grandes cultures ainsi que des fruits et légumes de transformation. La superficie de notre terre est de 397.1 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 3 994.07 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 39 940.70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Lucie Bonneau

Ferme RJD Verhaegen inc.

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Hugues Landry. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Y. Landry 3000 inc. qui est située à Saint-Valentin. Notre ferme se spécialise en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures et des fruits et légumes de transformation. La superficie de notre terre est de 188.3 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 3 725.95 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 37 259.50 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Hugues Landry

Ferme Y. Landry 3000 inc.

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

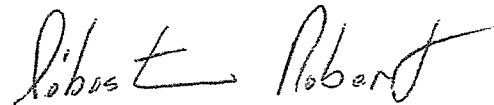
Madame, Messieurs,

Mon nom est Sébastien Robert. Je suis copropriétaire de Ferme Robec inc. qui est située à Mont-Saint-Grégoire. Je suis principalement producteur laitier, mais également producteur acéricole et de grandes cultures et notre terre compte 290,2 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 3 888,76 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 38 887,60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Sébastien Robert

Ferme Robec inc.

C. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 26 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Gilles Forget. Je suis propriétaire de l'entreprise Ferme G. J. Forget inc. qui est située à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Ma ferme est spécialisée en production laitière, mais je produis également des grandes cultures et des fruits et légumes de transformation et ce, sur une superficie de terre de 303 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 3 380.48 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 33 804.80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Gilles Forget

Ferme G. J. Forget inc

Le 3 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Florent Raymond. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme JG Raymond & fils inc. qui est située à Saint-Alexandre. Notre ferme est spécialisée en production laitière. Nous produisons également des grandes cultures et notre superficie de terre compte 371.2 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 182.37 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 21 823.70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Florent Raymond

Ferme JG Raymond & fils inc.

c. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 26 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Léitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Germain Leduc. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Holstein Lauduc inc. qui est située à Beauharnois. Notre ferme est spécialisée en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures. Notre terre a une superficie de 70.1 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 031.76 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 10 317.60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Germain Leduc

Ferme Holstein Lauduc inc.

c. c. Guy Leclair, Député de Beauharnois

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Marc Montcalm. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Montcalm et frères inc. qui est située à Saint-Louis-de-Gonzague. Notre ferme se spécialise en production laitière, mais nous nous diversifions en produisant également du sirop d'érable, des grandes cultures et de fruits et légumes de transformation. La superficie de nos terres est de 111.5 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 313.94 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 13 139.40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Marc Montcalm

Ferme Montcalm et frères inc.

c. c. Guy Leclair, Député de Beauharnois

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Richard Brault. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Coulée Douce inc. de la municipalité de Sainte-Martine. Notre ferme est spécialisée en production laitière et produit également des grandes cultures. La superficie de notre terre est de 158.4 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 446.52 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 14 465.20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Richard Brault

Ferme Coulée Douce inc

Le 25 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

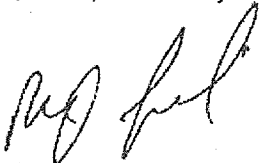
Madame, Messieurs,

Mon nom est Réjean Julien. Je suis un des trois exploitants de Ferme Juligné inc. qui est située à Sainte-Martine. Notre ferme spécialisée en production laitière produit également des grandes cultures ainsi que des fruits et légumes de transformation. Notre superficie de terre est de 139.9 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 363.48 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 13 634.80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Réjean Julien

Ferme Juligné inc.

Le 25 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est André Beaulieu. Ma conjointe et moi sommes propriétaires de l'entreprise Ferme Jardins-de-Cérès Enr. qui est située à Beauharnois. Nous produisons des grandes cultures et de l'ail d'automne sur notre propriété qui compte près de 26 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 323,06 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 3 230,60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

André Beaulieu

Ferme Jardins-de-Cérès Enr.

c. c. Guy Leclair, Député de Beauharnois

Le 7 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Paul Sauvé. Je suis copropriétaire de Ferme Hubert Sauvé qui est située à Salaberry-de-Valleyfield. Nous sommes producteurs maraîchers sur une superficie de 38 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 585,52\$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 5 855,20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Paul Sauvé

Ferme Hubert Sauvé

C.C. : - Monsieur Guy Leclair, député du comté de Beauharnois

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

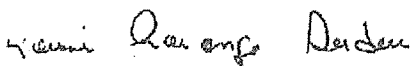
Madame, Messieurs,

Mon nom est Louise Lorange Dubuc. Je suis copropriétaire de l'entreprise 9012-4579 Québec inc. qui est située à Sainte-Martine. Nous sommes producteurs de grandes cultures et la superficie de notre terre est de 70.4 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 792.91 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 7 929.10 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Louise Lorange Dubuc
9012-4579 Québec inc.

Le 25 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

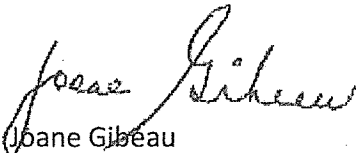
Madame, Messieurs,

Mon nom est Joane Gibeau. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Sergyanic inc. qui est située dans la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Notre ferme est spécialisée en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures. Notre terre a une superficie de 76.3 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 377.46 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 13 774.60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Joane Gibeau

Ferme Sergyanic inc.

Le 24 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Michel Hébert. Je suis copropriétaire de Ferme Michel Hébert enr. qui est située à Très-Saint-Sacrement. Je suis producteur de grandes cultures et notre ferme compte 386.4 hectares de terres cultivables.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 366.67 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 13 666.70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Michel Hébert'. The signature is fluid and cursive, with the last name being more prominent.

Michel Hébert

Ferme Michel Hébert enr.

Le 24 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Marie-Claude DeMartin et je suis copropriétaire de l'entreprise Fermes Ajiro (1989) inc. qui est située à Huntingdon. Je suis productrice de grandes cultures sur une superficie de 455.8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 134.10 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 21 341 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Marie-Claude DeMartin

Fermes Ajiro (1989) inc.

Le 24 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

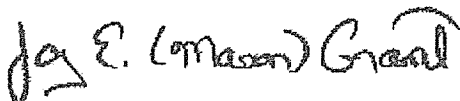
Madame, Messieurs,

Mon nom est Joy Grant. Je suis copropriétaire de l'entreprise Fermes Grantholm inc. et nous sommes situés à Elgin. Je suis une productrice laitière qui produit également des grandes cultures sur une superficie de terres de 205 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 752.56 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 17 525.60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Joy Grant

Fermes Grantholm inc.

Le 24 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

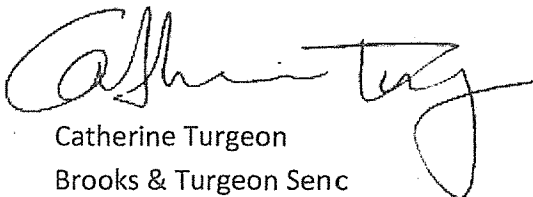
Madame, Messieurs,

Mon nom est Catherine Turgeon. Je suis copropriétaire de la ferme Brooks & Turgeon Senc située à Franklin. Nous sommes spécialisés en production de bovins et chèvres de boucherie et notre terre compte une superficie de 81.7 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 389.68 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 3 896.80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Catherine Turgeon
Brooks & Turgeon Senc

Le 24 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

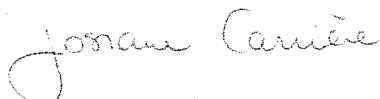
Madame, Messieurs,

Mon nom est Josiane Carrière et je suis l'une des quatre exploitants de la Ferme Urdani inc. qui est située à Saint-Anicet. Notre ferme est spécialisée en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures. Notre superficie de terre est de 47.6 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 766.62 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 7 666.20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Josiane Carrière
Ferme Urdani inc.

Le 25 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

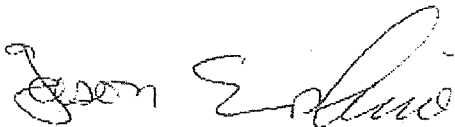
Madame, Messieurs,

Mon nom est Jason Erskine et je suis copropriétaire de la ferme 3104-1189 Québec inc. (Les fermes Erskine Farms) située à Hinchinbrooke. Notre ferme est spécialisée en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures. Notre superficie de terre est de 325.9 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 545.08 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 15 450.80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Jason Erskine

3104-1189 Québec inc. (Les Fermes Erskine Farms)

Le 26 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

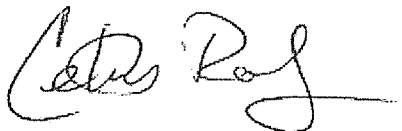
Madame, Messieurs,

Mon nom est Céline Raby. Je suis copropriétaire de Ferme Ken Brooks Farm située à Franklin. Mon entreprise est spécialisée en pomiculture et en acériculture sur une superficie de 102,6 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 463 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 4 630 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Céline Raby

Ferme Ken Brooks Farm

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Le itão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

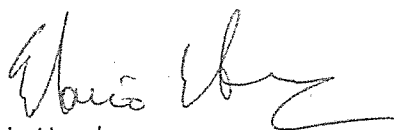
Madame, Messieurs,

Mon nom est Mario Henderson. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Agricomax (9332-9860 Qc inc.) qui est située à Franklin. Nous sommes producteurs de grandes cultures et des fruits et légumes de transformation. La superficie de nos terres cultivables est de 144.3 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 071.84 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 20 718.40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Mario Henderson

Ferme Agricomax (9332-9860 Qc inc.)

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

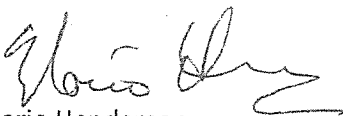
Madame, Messieurs,

Mon nom est Mario Henderson. Je suis l'un des associés de la Ferme G.L. Henderson enr. qui est située à Saint-Chrysostome. Notre ferme se spécialise en production laitière, mais nous produisons également des grandes cultures et des fruits et légumes de transformation. La superficie de notre terre est de 170.1 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 572.34\$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 25 723.40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Mario Henderson

Ferme G.L. Henderson enr.

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

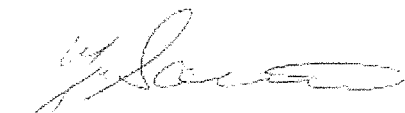
Madame, Messieurs,

Mon nom est Yves Saucier. Je suis l'unique propriétaire de Ferme Yves Saucier inc. qui est située à Saint-Anicet. Je suis producteur de grandes cultures et de porcs et notre terre compte une superficie de 981,6 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 5 348,17 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 53 481,70\$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Yves Saucier

Ferme Yves Saucier inc.

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

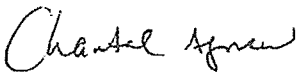
Madame, Messieurs,

Mon nom est Chantal Agnew. Je suis copropriétaire de l'entreprise Anglo Acres Senc qui est située à Saint-Chrysostome. Notre ferme est spécialisée en production bovine, mais produit également des grandes cultures. La superficie de notre terre est de 72.6 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 612 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 120 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Chantal Agnew
Anglo Acres Senc

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

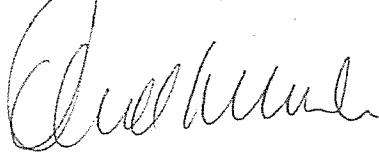
Madame, Messieurs,

Mon nom est André Dubois. Je suis copropriétaire de l'entreprise 2757-8616 Québec inc. (Fermes Dubois) qui est située dans la municipalité de Franklin. Nous produisons des grandes cultures et notre terre a une superficie de 278.5 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 549.58\$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 15 495.80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



André Dubois

2757-8616 Québec inc (Fermes Dubois)

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

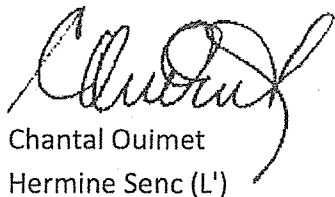
Madame, Messieurs,

Mon nom est Chantal Ouimet. Je suis copropriétaire de L'Hermine Senc qui se situe à Havelock. L'entreprise est spécialisée en acériculture et notre superficie de terre est de 42 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 76.39 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 763.90 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Chantal Ouimet
Hermine Senc (L')

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Luc Primeau. Je suis copropriétaire de la ferme située dans la municipalité de Saint-Chrysostome. Je suis producteur de porcs, bovins et grains sur une superficie 107,2 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 766,86 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 7 668,60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Luc Primeau

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

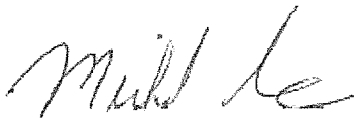
Madame, Messieurs,

Mon nom est Michel Leblanc. Mon entreprise agricole est située à Dundee. Je suis producteur de grandes cultures et notre terre compte une superficie de 583,8 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 685,02\$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 16 850,20\$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Michel Leblanc

Le 20 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Brigitte Pigeon. Je suis copropriétaire des Fermes Roland Pigeon et fils inc. située à Saint-Rémi. Notre ferme maraîchère produit des haricots jaunes et verts sur 280 hectares, du maïs-grain sur 100 hectares et du blé sur 40 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires de plus de 2 949.51 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 29 495.10 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Brigitte Pigeon

Fermes Roland Pigeon et fils inc.

Le 20 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Daniel Turcotte. Je suis un des quatre propriétaires de la Ferme Desjardins Surprenant Senc située à Saint-Cyprien-de-Napierville. Sur notre ferme, nous avons différents élevages et productions à petite échelle tels que l'agneau de race pure Dorper, le dindon sauvage, les baies d'Aronia, les noix du Québec, le miel et les champignons.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires près de 200 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 2 000 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi, je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Turcotte'. The signature is stylized with a large, looped 'D' at the end.

Daniel Turcotte

Ferme Desjardins Surprenant Senc

Le 21 octobre 2016



Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Jérémie Letellier. Je suis copropriétaire de la Ferme Letellier située à Napierville. Nous exploitons une entreprise de grandes cultures avec une superficie de 1200 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 12 049 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 120 490 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jérémie Letellier'. The signature is fluid and cursive.

Jérémie Letellier
Ferme Letellier

Le 21 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Jean-Claude Guérin. Je suis copropriétaire de l'entreprise Maraîchers JPL Guérin & Fils Inc. située à Sherrington. Je suis producteur maraîcher (laitues, carottes et oignons) qui représente 301.09 hectares en culture et je produis également du maïs et du soya sur une superficie de 101.17 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 3 470 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 34 700 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Jean-Claude Guérin

Maraîchers JPL Guérin & Fils Inc.

Le 21 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Serge Dethier. Je suis le seul propriétaire de ma ferme située à Saint-Édouard. Je suis producteur de bovins de race pure et de grandes cultures sur une superficie de terre comptant 46,3 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 667.42 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 674.20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Serge Dethier

Ferme Serge Dethier

Le 24 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Ville neuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Raymond Durivage. Je suis copropriétaire de la Ferme EDPA inc. située à Saint-Patrice-de-Sherrington. Je suis producteur de grandes cultures, de pois et de fèves sur une superficie 670.2 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 252.88 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 22 528.80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Raymond Durivage
Ferme EDPA inc.

Le 24 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Raymond Durivage. Je suis copropriétaire de la Ferme T.Y. Durivage enr. située à Saint-Édouard. Je suis producteur de grandes cultures sur une superficie 216.4 hectares et également producteur de porcs où nous produisons 7 200 porcelets annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 299.95 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 22 999.50 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Raymond Durivage

Ferme T.Y. Durivage enr.

Le 26 octobre 2016

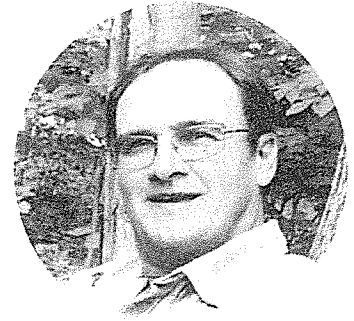
Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Lucien Bouchard. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Lériger Senc située à Hemmingford. Nous sommes spécialisés en production laitière biologique et produisons des grandes cultures également. Notre superficie de terre représente 125.6 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 687,10 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 871 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucien Bouchard'.

Lucien Bouchard
Ferme Lériger Senc

Le 26 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Sylvain Champagne. Je suis l'unique propriétaire de Ferme D'Artagneau qui est située à Saint-Cyprien-de-Napierville. Je suis éleveur d'agneaux et de veaux de grain et ma production se fait à petite échelle. La superficie de ma terre compte 2.86 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 131.24 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 320.40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Sylvain Champagne'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke extending to the right.

Sylvain Champagne
Ferme d'Artagneau

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Jean-Charles Landry. Je suis copropriétaire de l'entreprise 9110-8274 Québec inc. qui est située à Napierville. Nous produisons des grandes cultures et des fruits et légumes de transformation et notre terre a une superficie cultivable de 193.3 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 001,57 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 10 015,70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jean-Charles Landry'. The signature is fluid and cursive, with the last name 'Landry' being more prominent.

Jean-Charles Landry
9110-8274 Québec inc.

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Louis Laffitte. Je suis copropriétaire de l'entreprise Potager Montréalais Itée qui est située dans la municipalité de Sainte-Clotilde. Nous sommes des producteurs de cultures maraichères et notre terre cultivable a une superficie de 211 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 095.66 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 10 956.60 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Louis Laffitte

Potager Montréalais Itée

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

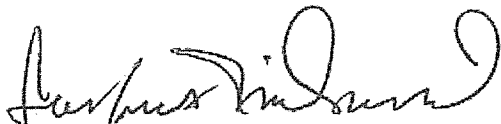
Madame, Messieurs,

Mon nom est Jacques Michaud. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Jacques Michaud inc. qui est située à Saint-Patrice-de-Sherrington. Nous sommes spécialisés en cultures maraîchères et comptons une superficie de terres cultivables de 167.5 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 254.28 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 12 542.80 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Jacques Michaud

Ferme Jacques Michaud inc.

Le 28 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

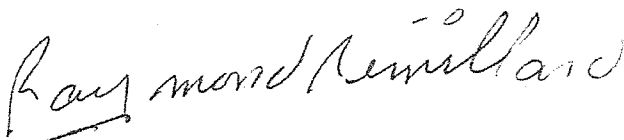
Madame, Messieurs,

Mon nom est Raymond Rémillard. Je suis copropriétaire de l'entreprise Fermes R R & fils inc. qui est située à Saint-Michel. Notre ferme est spécialisée en cultures maraîchères et la superficie de notre terre cultivable est de 66.9 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 965.39 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 9 653.90 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Raymond Rémillard

Fermes R R & fils inc.

Le 27 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Le itão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Ville neuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

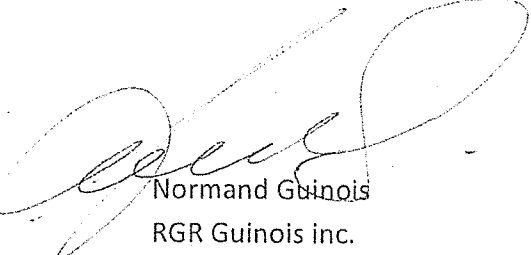
Madame, Messieurs,

Mon nom est Normand Guinois. Je suis copropriétaire de la ferme RGR Guinois inc. qui est située dans la municipalité de Sainte-Clotilde. Notre ferme est spécialisée en cultures maraîchères et la superficie de nos terres cultivables représente 144.6 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 966.13 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 9 661.30 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Normand Guinois
RGR Guinois inc.

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

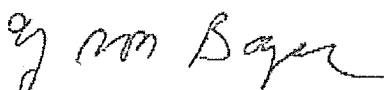
Madame, Messieurs,

Mon nom est Yvon Boyer. Je suis propriétaire de Les Fermes Yvon Boyer inc. dans la municipalité de Saint-Michel. Je suis producteur maraîcher sur une superficie 23,3 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 553,52 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 5 535,20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Yvon Boyer

Les Fermes Yvon Boyer inc.

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Claude Lamoureux. Je suis copropriétaire des Fermes Lamoureux Enr. (2632-7742 Québec) situées à Saint-Patrice-de-Sherrington. Je suis producteur de cultures maraîchères et de grandes cultures sur une superficie de 646.2 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 3 723.53 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 37 235.30 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Claude Lamoureux

Fermes Lamoureux enr. (2632-7742 Québec)

Le 7 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Claudette Raymond. Je suis copropriétaire d'une entreprise agricole située à Saint-Édouard. Nous sommes spécialisées en production maraîchère sur une superficie de 61,1 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de plus de 1 345,87 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 13 458,70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Claudette Raymond,
Maraîchers Bombardier Inc.

Le 7 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Yves Leblanc. Je suis propriétaire de la Ferme Yves Leblanc inc. dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud. Je suis producteur de volailles.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 3 408,10 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 34 080,00 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Yves Leblanc, producteur agricole

c. c. : Chantale Soucy, députée de Saint-Hyacinthe

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est André Chagnon. Je suis propriétaire de la ferme Mondre inc. Je suis producteur de grains à Saint-Antoine-sur-Richelieu, sur une superficie de 575 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 276.09 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 22 760 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



André Chagnon

Ferme Mondre Inc.

c. c. : Simon Jolin-Barrette, député de Borduas

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Céline Bisaillon. Je suis productrice de foin et de soya avec mon conjoint à Carignan, sur une superficie de 28 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 189 \$ (43 %) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 890 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Céline Bisaillon

c. c. : Jean-François Roberge, député de Chambly

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

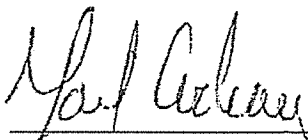
Madame, Messieurs,

Mon nom est Martin Cordeau. Je suis actionnaire de la Ferme NRC inc., située dans la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu. Je suis producteur de grains sur une superficie 176 hectares et également producteur laitier. Nous produisons 600 000 litres de lait annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 286,63 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 2 867 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Martin Cordeau

Ferme NRC Inc.

c. c. : Simon Jolin-Barrette, député de Borduas

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Geneviève Blain. Je suis productrice de maïs, céréales et de soya avec mon conjoint à Saint-Denis-sur-Richelieu, sur une superficie de 74 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 651 \$ (49 %) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 510 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Geneviève Blain ag.

Geneviève Blain

c. c. : M. Simon Jolin-Barrette, député de Borduas

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

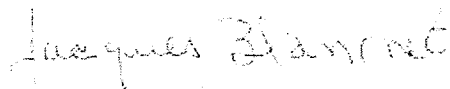
Madame, Messieurs,

Mon nom est Jacques Blanchet. Je suis producteur acéricole à Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Bernard-de-Michaudville avec une production de 6 000 entailles.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 123,97 \$ (130 %) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 1 239 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.


Jacques Blanchet

c. c. : Simon Jolin-Barrette, député de Borduas

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Normand Teasdale. Je suis actionnaire de la Ferme Teasdale et fils inc. de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil. Je suis producteur de grains sur une superficie de 150 hectares et également éleveur de volailles. Nous élevons 100 000 poulets annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 655,66 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 556 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink. The signature is cursive and reads "Normand Teasdale". It is written over a horizontal line.

Normand Teasdale

Ferme Teasdale et fils inc.

c. c. : Simon Jolin-Barrette, député de Borduas

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

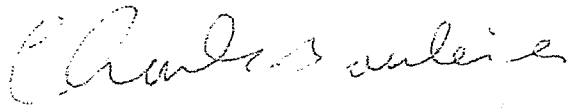
Madame, Messieurs,

Mon nom est Charles Boulerice. Je suis producteur de chèvre laitière et fabricant de fromage avec ma conjointe à Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et j'ai une production de grains sur une superficie de 49 hectares à Saint-Mathieu.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 471 \$ (30 %) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 4 710 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Charles Boulerice

c. c. Député de la circonscription

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Michelle Breton. Je suis productrice de veau de grain avec mon conjoint à Saint-Mathieu-de-Beloeil et j'ai une production de grains sur une superficie de 28 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 48 \$ (5 %) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 480 \$ après 10 ans. Ce changement au programme devait être à coût nul pour les fermes.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Michelle Breton

c. c. Député de la circonscription

Le 31 octobre 2016



Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Philippe Remy. Je suis producteur de maïs, blé et de soya avec mes frères à Saint-Jean-Baptiste, sur une superficie de 318 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 4 031,22 \$ (120 %) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 40 312 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, reading 'Philippe Remy'. The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable. It is written above a horizontal line.

Philippe Remy

c. c. Député de la circonscription

Le 10 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

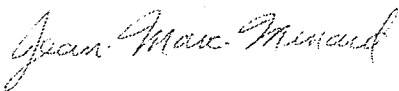
Madame, Messieurs,

Mon nom est Jean-Marc Ménard. Je suis associé de la Ferme Jean-Clair enr de Sainte-Christine. Je suis producteur de lait et de grains sur une superficie 600 acres.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 1 070,85 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 10 708,50 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in cursive script, reading "Jean-Marc Ménard".

Jean-Marc Ménard, producteur agricole

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 3 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Claude Lapointe. Je suis associé de la ferme Delapointe inc. dans la municipalité d'Upton. Je suis producteur de grains sur une superficie 220 ha/acres et également producteur de lait où nous produisons 160 kg par jour.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 2 461,40 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 24 614,00 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Claude Lapointe'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Claude Lapointe
Delapointe inc.

c. c. André Lamontagne, Député de Johnson

Le 18 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

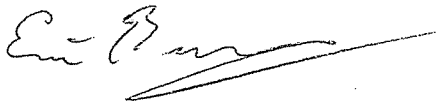
Madame, Messieurs,

Mon nom est Éric Beauregard. Je suis propriétaire de la ferme Éric Beauregard dans la municipalité de Roxton Falls. Je suis producteur de lait et je possède une superficie de 325 acres.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 1 175,00 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 12 000,00 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Éric Beauregard, producteur agricole

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 8 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

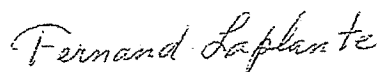
Madame, Messieurs,

Mon nom est Fernand Laplante. Je suis associé avec mon épouse Monique Ménard à l'entreprise « 9124-8708 Québec inc. » dont nous produisons des Grandes cultures.

Nous évaluons que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 30,48 \$ pour notre entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 305,00 \$ après 10 ans.

C'est pourquoi nous demandons fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Fernand Laplante et Monique Ménard
9124-8708 Québec inc.

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 8 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

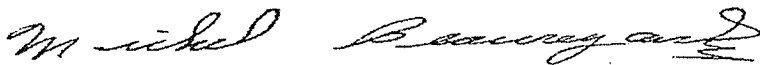
Madame, Messieurs,

Mon nom est Michel Beauregard. Je suis propriétaire de la ferme Michel Beauregard dans la municipalité de Roxton Falls. Je suis producteur acéricole avec 20 000 entailles.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 280,01 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 2 800,00 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Michel Beauregard, producteur agricole

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

OBJET : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

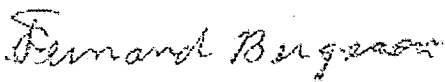
Madame, Messieurs,

Mon nom est Fernand Bergeron. Je suis copropriétaire de la Ferme Fernand & Noëlla Bergeron SENC qui est située à Acton Vale. Je suis à la fois producteur de veau de lait et producteur de grandes cultures sur une superficie de 147 acres.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 781,15 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 7 811,50 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Fernand Bergeron

Ferme Fernand & Noëlla Bergeron SENC

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 31 octobre 2016



Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Thibault. Je suis l'un des associés de Ferme Piertibo inc. qui est située dans la municipalité d'Upton. Notre ferme est spécialisée en production laitière où nous produisons 5400 hectolitres annuellement. Nous produisons également des grandes cultures sur une superficie 65 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 1 030,45 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 10 304,50 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Pierre Thibault
Ferme Piertibo inc.

c. c. : André Lamontagne, député de Johnson

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

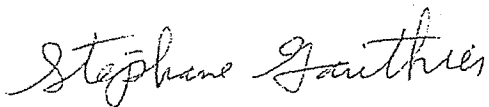
Madame, Messieurs,

Mon nom est Stéphane Gauthier. Je suis l'un des associés des Entreprises JMBF Ltée et de l'entreprise Clovis Gauthier & fils inc. qui sont situées à Saint-Théodore-d'Acton. Je suis producteur de grandes cultures sur une superficie 1 000 hectares et également producteur d'œufs de consommation où nous avons 34 000 pondeuses.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 3 863,60 \$ pour mes entreprises pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 38 630,00 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in cursive script, reading 'Stéphane Gauthier'.

Stéphane Gauthier, producteur agricole

c. c. André Lamontagne, Député de Johnson

Le 9 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Yvon Boucher. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Boucher & frères inc. qui est située à Saint-Césaire. Notre ferme est spécialisée en production laitière. Nous effectuons également la production de bovins et de grandes cultures sur une superficie de 250 hectares..

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 3 983.32 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 39 833.20 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Yvon Boucher

Ferme Boucher & frères inc.

c. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

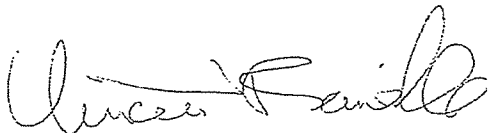
Madame, Messieurs,

Mon nom est Vincent Rainville. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme JGL Rainville inc. de la municipalité de Marieville. Notre ferme est spécialisée en production laitière et compte 85 vaches qui produisent 110 kg/jour. Nous sommes producteurs de grandes cultures également sur une superficie 600 acres.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 4 007,82 \$ (64,9 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 40 078,20 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Vincent Rainville
Ferme JGL Rainville

c. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

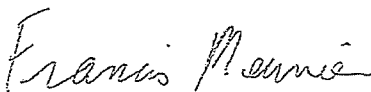
Madame, Messieurs,

Mon nom est Francis Meunier. Je suis propriétaire de la ferme G. & F. Meunier inc. de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford. Je suis producteur de grains sur une superficie 72 ha et également producteur de veaux de grains et nous produisons 500 veaux annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 937,17 \$ (36,5% d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 9 317,70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Francis Meunier

Ferme G. & F. Meunier inc.

c. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

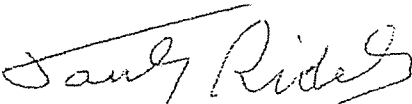
Madame, Messieurs,

Mon nom est Paul Ridel. Je suis propriétaire avec mon fils, Jean-François Ridel, de la Ferme Ridel et de la ferme 9029-0214 Québec Inc. de la municipalité de Saint-Césaire. Je suis producteur de grains sur une superficie 215 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 972,53 \$ (33,9 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 19 725,30 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Paul Ridel

Ferme Ridel / 9029-0214 Québec inc.

c. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

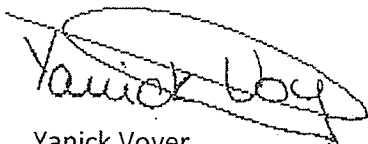
Madame, Messieurs,

Mon nom est Yanick Voyer. Je suis propriétaire de la ferme Yanick Voyer de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir. Je suis à la fois producteur laitier produisant 750 litres/jour et producteur de porcs avec 4 488 porcs annuellement. Je produis également des grains sur une superficie 165 arpents et producteur de foin sur une superficie 45 arpents.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 123,32 \$ (5,67 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Yanick Voyer

Ferme Yanick Voyer

c. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

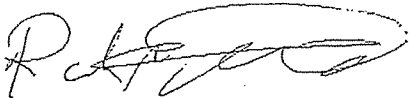
Madame, Messieurs,

Mon nom est Robert Voyer. Je suis propriétaire de la ferme 9085-01413 Québec inc. de la municipalité de Saint-Césaire. Je suis producteur de grains sur une superficie 96,5 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 386,47 \$ (77,4 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 13 864,70 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Robert Voyer

c. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

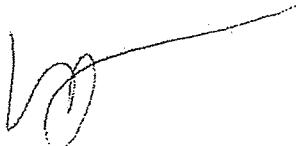
Madame, Messieurs,

Mon nom est Stéphane Jarret. Je suis copropriétaire de Ferme Jarret & frères inc. de la municipalité d'Ange-Gardien. Notre ferme spécialisée en production laitière produit 145,35 kg/jour. Nous sommes également producteurs de grains sur une superficie 125 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 108,24 \$ (39,3 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 21 082,40 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Stéphane Jarret

Ferme Jarret & frères inc.

c. c. Claire Samson, Députée d'Iberville

Le 2 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

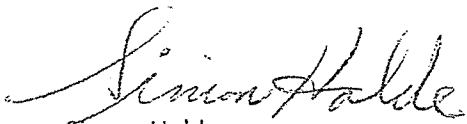
Madame, Messieurs,

Mon nom est Simon Halde. Je suis copropriétaire de Ferme Halde de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu. Notre ferme est spécialisée en production laitière et compte 45 vaches en lactation. Nous produisons également des grandes cultures sur une superficie 235 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 332.93 \$ (34.8 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Simon Halde

Ferme Halde

c. c. Jean-François Roberge, Député de Chambly

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Denis Benjamin. Je suis associé de la Ferme Jamine à Farnham. Je suis producteur de grains sur une superficie de 42 ha et également producteur de lait avec un quota de plus de 50 kg/MG/jour.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant supplémentaire de 645,60 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 6 456,00 \$ après 10 ans et représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Denis Benjamin'. The script is cursive and fluid.

Denis Benjamin

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est François Boulais. Je suis associé de la Ferme Domaine des vents qui est située à Sainte-Sabine. Je suis producteur de grains sur une superficie 100 ha et également producteur de lait avec un quota de 45 kg/mg/jour.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 813,68 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 8 136,80 \$ après 10 ans, ce qui représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in cursive script that reads "François Boulais".

François Boulais

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

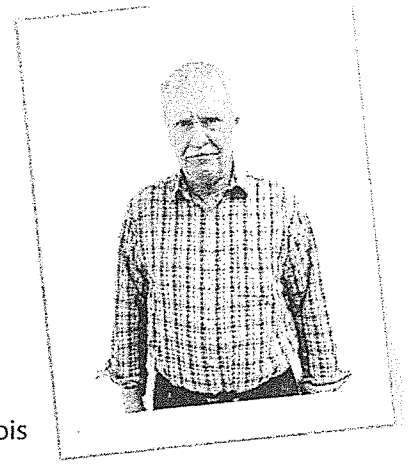
Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Jean Asnong. Je suis propriétaire d'une ferme située à Pike-River et je suis producteur de grains biologiques sur une superficie de 123 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant supplémentaire de 835,32 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 30% par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 8 353,20\$ après 10 ans, ce qui représentante un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Asnong".

Jean Asnong

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

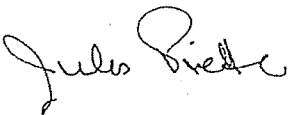
Madame, Messieurs,

Mon nom est Jules Piette. Je suis associé de la Ferme Piber Enr. qui est située à Sutton et je suis producteur de bovins de boucherie.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 202,15 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 29% par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 2021,50 \$ après 10 ans, ce qui représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Jules Piette

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

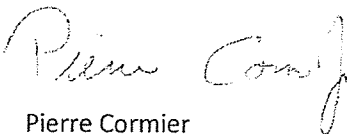
Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Cormier. Je suis propriétaire de l'Érablière Le murmure du printemps qui est située à Dunham. Je suis producteur acéricole sur une superficie 180 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant supplémentaire de 260,81 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 38% par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 2608,10 \$ après 10 ans, ce qui représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.


Pierre Cormier

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 19 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Réjean Racine. Je suis associé de la Ferme R. S. Racine Inc qui est située à Brigham. Je suis producteur de grains sur une superficie de 450 acres et également producteur de lait avec un quota de 80 kg/mg/jour.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1937,33 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 82% par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 19 37,30 \$ après 10 ans, ce qui représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Réjean Racine'.

Réjean Racine

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Stéphanie Levasseur. Je suis associée de la ferme Au cœur de la pomme SENC, situées à Frelighsburg. Je suis productrice de pommes sur une superficie 7 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 239,36 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 67% par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 2393,60 \$ après 10 ans, ce qui représentante un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Stéphanie Levasseur

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Sylvain Pion. Je suis associé d'une ferme située à Stanbridge Station et je suis producteur de grains.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant supplémentaire de 1190,70 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 33% par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 11 907,00\$ après 10 ans, ce qui représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Sylvain Pion'.

Sylvain Pion

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

Monsieur Carlos J. Leítão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Thérèse Ménard Monty. Je suis associée de la Ferme du Triangle à Sainte-Sabine. Je suis productrice de grains sur une superficie de 165 ha et également éleveuse de porcs.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1834,75 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 62% par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 18347,50 \$ après 10 ans, ce qui représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in cursive script, reading "Thérèse M. Monty". The ink is dark and the script is fluid.

Thérèse M. Monty

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 31 octobre 2016

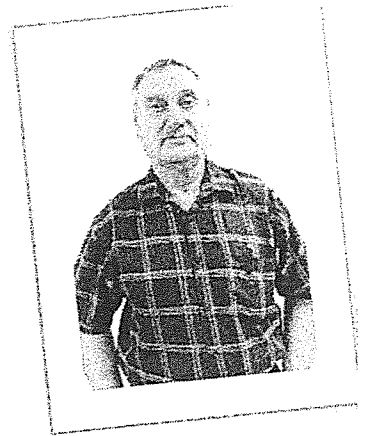
Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Yves Gagné. Je suis associé de la ferme Colette Lamarche et Yves Gagné. Je suis producteur de grains à Brigham et Bromont.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 450,34 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, soit une augmentation de 24% par rapport à 2016. Cela équivaut à une perte minimale anticipée de 4503,40 \$ après 10 ans, ce qui représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Yves Gagné
Yves Gagné

C. C. : Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est André Mousseau. Je suis propriétaire des Entreprises le Cactus Fleuri inc. situées à Sainte-Marie-Madeleine. Je suis producteur de cactus sur une superficie de 1 acre et également producteur de succulentes où nous produisons 170 000 plantes annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 198,48 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 2 000 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'André Mousseau'. The signature is fluid and cursive.

André Mousseau

Entreprises le Cactus Fleuri inc.

c. c. Simon Jolin-Barette, Député de Borduas

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Bernard Fontaine. Je suis propriétaire de la Ferme IBF Enr. qui est située à Saint-Barnabé-Sud. Je suis producteur de maïs et soya sur une superficie 530 acres.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 2 674,81 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 26 748,10 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Bernard Fontaine
Ferme IBF Enr.

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Christian St-Jacques. Je suis propriétaire de l'entreprise 9150-6949 Québec inc. (Ferme Gapajo 2005). Je suis producteur de porcs où je produis 34 000 porcelets annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 1 121.96 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 11 220 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Christian St-Jacques', with a long horizontal flourish extending to the right.

Christian St-Jacques

9150-6949 Québec inc. (Ferme Gapajo 2005)

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

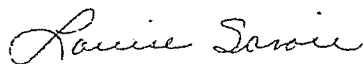
Madame, Messieurs,

Mon nom est Louise Savoie. Je suis copropriétaire de la Ferme DL Rainville inc. qui est située à Saint-Hyacinthe. Je suis productrice de grandes cultures sur une superficie 300 arpents.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 870,81 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 8 700,00 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Louise Savoie

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 31 octobre 2016

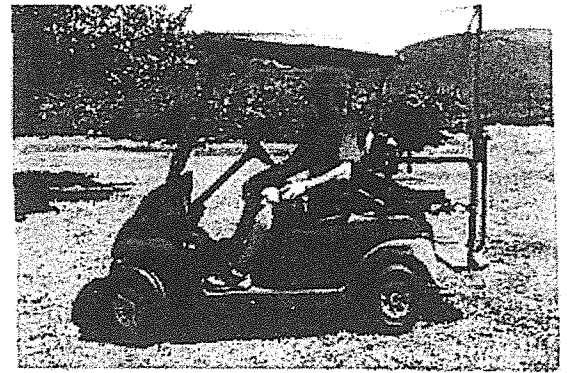
Monsieur Carlos J. Le itão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Ville neuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Am our, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Mathieu Guérin. Je suis *co propriétaire avec ma conjointe* de Ferme JML Robert senc Je suis producteur de *grandes cultures et de bleuets en corymbes* sur une superficie 115 ha.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 1388.42 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année, une hausse de 66 %. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 13 880.42 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût important pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Signature

Mathieu Guérin

Nom du producteur

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 7 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

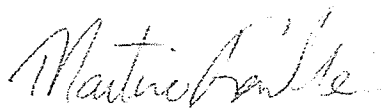
Madame, Messieurs,

Mon nom est Martine Rainville. Je suis propriétaire de la Ferme Gérard Rainville à Saint-Hyacinthe. Je suis productrice de grains sur une superficie 100 hectares et également productrice de lait où nous produisons 50 kilos jour.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 1 563,88 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 15 630,00 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Martine Rainville, productrice agricole

c. c. : Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

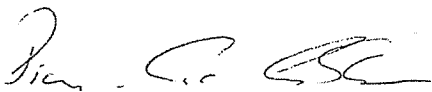
Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre-Luc Leblanc. Je suis propriétaire de l'entreprise Agri-Cœufs inc. qui est située à Saint-Hyacinthe. Notre ferme est spécialisée en production d'œufs d'incubation.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 1 376,46 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 13 765,00 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Pierre-Luc Leblanc
Agri-Cœufs inc.

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 7 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Christian Overbeek Je suis propriétaire de la ferme Overbeek à Saint-Hyacinthe. Je suis producteur de grandes cultures.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses d'un montant de 3 336,98 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 33 370,00 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Christian Overbeek, producteur agricole

c. c. : Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

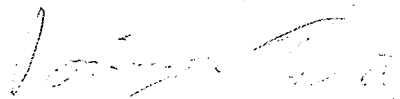
Madame, Messieurs,

Mon nom est Dominique Ferland. Je suis propriétaire d'une ferme de Sorel-Tracy. Je suis producteur de grains sur une superficie de 350 arpents. Je suis également propriétaire laitier où nous produisons 30 kilos de lait par jour.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de **372,85 \$** pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de plus de 3 700 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Dominique Ferland
Sorel-Tracy

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

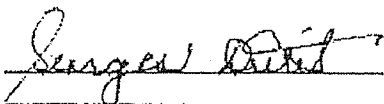
Madame, Messieurs,

Mon nom est Georges Dutil. Je suis propriétaire d'une ferme à Sainte-Anne-de-Sorel.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 57,77 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de plus de 570 \$ après 10 ans.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Georges Dutil

Sainte-Anne-de-Sorel

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Ghislain Beauchemin Je suis associé des fermes JN Beauchemin et fils Inc. de la municipalité de Saint-Ours. Je suis producteur de maïs sur une superficie 800 ha et également producteur de lait où nous produisons 3 300 litres de lait par jour et propriétaire d'une érablière de 7 500 entailles

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 4 250.04 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de plus de 42 000 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Ghislain Beauchemin
Fermes JN Beauchemin et fils Inc.

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

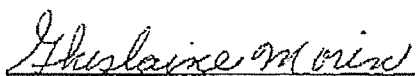
Madame, Messieurs,

Mon nom est Ghislaine Morin. Je suis propriétaire d'une ferme à Sainte-Anne-de-Sorel.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de **42,61 \$** pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de plus de 420 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Ghislaine Morin

Sainte-Anne-de-Sorel

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Benoit Paul. Je suis copropriétaire de la ferme Jean-Marie Paul et fils Enr. de Sainte-Anne-de-Sorel. Nous sommes producteurs de maïs, de soya et de foin sur une superficie 234. Nous possédons également 1 500 entailles pour la production de sirop d'érable.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de **243,31 \$** pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de plus de 2 400 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Paul'.

Benoit Paul

Sainte-Anne-de-Sorel

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

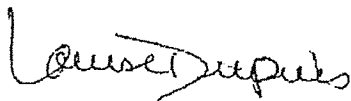
Madame, Messieurs,

Mon nom est Louise Dupuis. Je suis copropriétaire d'une ferme à Yamaska. Je suis productrice de grandes cultures et ma superficie de terre cultivable est de 151 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 691.46 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 6 900 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in black ink, reading "Louise Dupuis". The signature is fluid and cursive, with the first name "Louise" written in a larger, more prominent script than the last name "Dupuis".

Louise Dupuis

C.C. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Benoit. Je suis associé de la ferme Denis Benoit et fils Inc. de la municipalité de Saint-Aimé. Je suis producteur de porcs et nous possédons une superficie de 3,1 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 496.76 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de près de 5 000 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Pierre Benoit

Ferme Denis Benoit et fils Inc.

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

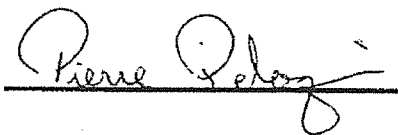
Madame, Messieurs,

Mon nom est Pierre Péloquin. Je suis propriétaire de la ferme du Chien blanc de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Je suis producteur de maïs et d'orge, sur une superficie 62 arpents et propriétaire d'un boisé de 100 arpents. Nous produisons également 35 000 litres de lait de brebis.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 79.70 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de près de 800 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre Péloquin", written over a horizontal line.

Pierre Péloquin
Sainte-Anne-de-Sorel

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

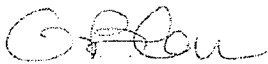
Madame, Messieurs,

Mon nom est Geneviève Breton. Je suis copropriétaire de la ferme Pépinière Everi de Saint-David, d'horticulture ornementale, sur une superficie de 58 hectares.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de **327,75 \$** pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de près de 3 300 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.



Geneviève Breton
Saint-David

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

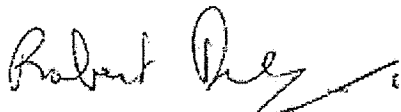
Madame, Messieurs,

Mon nom est Robert Péloquin. Je suis copropriétaire de l'entreprise Ferme Robert Péloquin de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Notre ferme est spécialisée en production ovine et produisons également des grandes cultures.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 550,85 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 5 550,85 après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robert Péloquin', with a stylized flourish at the end.

Robert Péloquin

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Jessy Pelletier. Je suis propriétaire de la ferme Jessy Pelletier Inc. de Saint-Aimé.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de **1 404,80 \$** pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de plus de 14 000 \$ après 10 ans. Ceci représentant un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Jessy Pelletier
Saint-Aimé

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 4 novembre 2016

Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti
québécois

Madame Sylvie D'Amours, responsable du dossier agricole Coalition
Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Sylvain Joyal. Je suis propriétaire de plusieurs terres à Yamaska.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 615,46 \$ pour mon entreprise pour la prochaine année. Sur dix ans, cela représente plus de 6 100 \$.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink. The signature is cursive and appears to read 'Sylvain Joyal'. The first name 'Sylvain' is written in a larger, more prominent script, and 'Joyal' is written in a smaller, more compact script.

Sylvain Joyal
Ferme Yamaska

c. c. Sylvain Rochon, député de Richelieu

Le 2 novembre 2016



Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole
Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Fernand Giard. Je suis propriétaire de la Ferme Hugo inc. de la municipalité de Saint-Hugues. Je suis un producteur de lait qui produit 1 000 000 de litres de lait annuellement en plus de produire 200 tonnes de maïs grain par an.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 398,29 \$ (54,5 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 13 982,90 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Fernand Giard'.

Fernand Giard
Ferme Hugo inc.

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 2 novembre 2016



Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec

Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Lise Tremblay. Mon mari, Gaétan Phaneuf (photo), et moi sommes propriétaires de l'entreprise Ferme Fatran inc. située à Saint-Liboire. Nous sommes producteurs de grains sur une superficie 435 ha et également producteurs de 80 000 poulets, de 12 000 dindons et de 17 000 poules d'œufs d'incubation annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédits de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 345,21 \$ (31,4 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 23 452,10 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Lise Tremblay

Lise Tremblay

Ferme Fatran inc.

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe

Le 2 novembre 2016

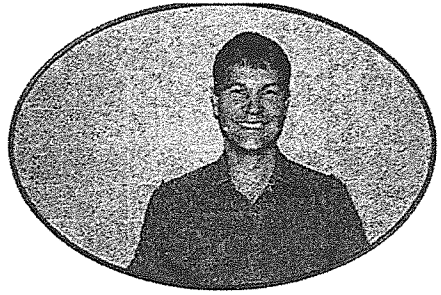
Monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances

Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Stéphane Billette, Whip en chef du gouvernement

Monsieur André Villeneuve, responsable du dossier agricole Parti québécois

Madame Sylvie D'Amour, responsable du dossier agricole Coalition Avenir Québec



Objet : Impact des modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Madame, Messieurs,

Mon nom est Joël Leblanc. Je suis copropriétaire de la Ferme Rojoie inc. de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud. Je suis producteur de grains sur une superficie 336,4 ha, de légumes de conserverie sur une superficie 69 ha et également producteur de 700 000 volailles à griller annuellement et de 55 000 dindes à griller annuellement.

J'évalue que les modifications annoncées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles applicables au 1^{er} janvier 2017 engendreront des dépenses supplémentaires d'un montant de 5 522,82 \$ (36,3 % d'augmentation) pour mon entreprise pour la prochaine année. Ce qui équivaut à une perte minimale anticipée de 55 228,2 \$ après 10 ans. Ceci représente un coût non négligeable pour la pérennité de ma ferme et celle de notre communauté rurale.

C'est pourquoi je demande fermement au gouvernement du Québec de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1^{er} janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle, tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec le milieu.

En espérant que vous tiendrez compte de l'impact que ce programme aura sur les fermes du Québec, car le 1^{er} janvier, c'est demain.

Joël Leblanc

Ferme Rojoie inc.

c. c. Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe